



Convention sur la diversité biologique

Distr.
LIMITED

CBD/WG2020/4/L.2-ANNEX
26 juin 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

GRUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION
NON LIMITÉE SUR LE CADRE
MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ
POUR L'APRÈS-2020

Quatrième réunion
Nairobi, 21-26 juin 2022
Point 4 de l'ordre du jour

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020

Projet de recommandation soumis par les coprésidents

Section A. Contexte

1. Biodiversity is fundamental to human well-being and a healthy planet [for peoples living in harmony with nature and Mother Earth] [. It underpins virtually every part of our lives]; we depend on it for food, medicine, energy, clean air and water, security from natural disasters as well as recreation and cultural inspiration, [and supports all systems of life on earth], among others. More than half of the global gross domestic product (GDP) relies on biodiversity and healthy ecosystems. [A collapse in ecosystem services, such as pollination, could result in a \$2.7 trillion decline in global GDP by 2030. This collapse will affect all countries with impacts most pronounced in developing countries, least developed countries and small island developing states].

2. [The Global Assessment of Biodiversity and Ecosystem Services issued by the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) in 2019,¹ fifth edition of the *Global Biodiversity Outlook*, and many other scientific documents provide ample evidence that, despite ongoing efforts, biodiversity is deteriorating worldwide at rates unprecedented in human history. [[Biodiversity loss, climate change, land degradation and desertification, [ocean degradation] [pollution], all ecosystems [and [mountain] ecosystem degradation],] are interrelated and mutually reinforcing, so these environmental crises need to be addressed in and integrated, comprehensive, holistic and urgent manner.] The dominant direct drivers for this decline include changes in land and sea use, [direct] [over] exploitation of organisms, climate change, pollution, and invasive alien species [and the indirect drivers include demographic changes, unsustainable production and consumption patterns, perverse incentives, poverty and inequality, conflict and other socioeconomic factors]. Currently more than 70 per cent of the land on the planet has been transformed, more than 60 per cent of the oceans have been impacted and more than 80 per cent of wetlands have been lost, while more than 1 million species are facing extinction.]

[2 *alt* The Global Biodiversity Framework seeks to respond to the Global Assessment of Biodiversity and Ecosystem Services issued by the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) in 2019,² and the fifth edition of the *Global Biodiversity Outlook*.]

¹ IPBES (2019): *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, and H. T. Ngo (editors). IPBES secretariat, Bonn. 1,148 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>.

² IPBES (2019): *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, and H. T. Ngo (editors). IPBES secretariat, Bonn. 1,148 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>.

3. The post-2020 global biodiversity framework,³ building on the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020, its achievements, gaps, and lessons learned, and the experience and achievements of other relevant multilateral environmental agreements, sets out an ambitious plan to implement broad-based action to bring about a transformation in [our] [society's] relationship with biodiversity by 2030, in line with the 2030 Agenda for Sustainable Development and its Sustainable Development Goals, and ensure that, by 2050, the shared vision of living in harmony with nature is fulfilled.

Section B. Purpose

[3bis. The purpose is to implement the three objectives of the Convention in a balanced manner.]

4. The framework aims to catalyze, enable and galvanize urgent and transformative action by Governments, [subnational and local governments] [and] [with the involvement of] all of society, including indigenous peoples and local communities, and non-governmental organizations, women, [persons of diverse gender identities], youth, the elderly, business and finance community, scientific community, academia, faith-based organizations, citizens at large, and other stakeholders, [to address] [halt and] [reverse] [the trend of] biodiversity loss, [in keeping with] [to achieve the outcomes it sets out in] its vision, mission, goals and targets, and thereby to contribute [equally] to the three objectives of the Convention on Biological Diversity [in a balanced way], and to its Protocols, [in the context of equity and [the provisions of the Convention] [common but differentiated responsibilities]], [ensuring coherence and complementarity with other biodiversity-related conventions and relevant multilateral [environmental] agreements, international organizations, processes and instruments including the [Paris Agreement and the] 2030 Agenda for Sustainable Development.]³

[4 *Alt 1*. The framework [aims to catalyze, enable and galvanize urgent and transformative action to] [seeks] to [address] [halt] [restore] and reverse the trend of biodiversity loss [taking transformative action] to achieve the outcomes it sets out in its vision, mission, goals and targets, thereby contributing equally to the three objectives of the Convention on Biological Diversity [by Governments, [subnational and local governments] [and] [with the involvement of] all of society, including indigenous peoples and local communities, and non-governmental organizations, women, [persons of diverse gender identities], youth, the elderly, business and finance community, scientific community, academia, faith-based organizations, citizens at large, and other stakeholders and] [including] through: ensuring coherence and complementarity with other biodiversity-related conventions and relevant multilateral [environmental] agreements, international organizations, processes and instruments including the [Paris Agreement and the] 2030 Agenda for Sustainable Development.]³

5. It aims to provide a global [results-oriented] [outcome-oriented] and process-oriented framework [[while recognizing that it is not legally binding] to [guide and facilitate the development and implementation of national, subnational and regional goals and targets and, [as necessary], the revision and updating of national biodiversity strategies and action plans]. It also aims to facilitate regular monitoring and review of progress at the global [regional, subregional, national and subnational] level and to increase transparency and [accountability] [responsibility]].

6. [The framework seeks to promote [synergies] [coherence and complementarity] cooperation between the Convention on Biological Diversity and its Protocols, and other biodiversity related Conventions, [relevant] and other multilateral [environmental] agreements[, entities and] [processes] which are supportive of the objectives of the Convention and its protocols, respecting [and building on] their respective mandates, and to create opportunities for [coordination,] [collaboration] cooperation and partnerships among the diverse actors, and to enhance the efficiency and effectiveness of its implementation.]

[Section B Bis [Principles and] [Approaches] [Guidance] for the implementation of the Framework

³ There are some overlaps between this paragraph and paragraphs 6 and 15 that need to be addressed (referring to paras 4 and 4 *alt1*)

7. The following [principles and] [approaches] [guidance] should underpin the implementation of the Framework:

8. This is a framework for all, for the whole of government and the whole of society. Its success will require political will and recognition at the highest levels of government and will rely on action and cooperation by all levels of government by all actors of society. While some targets may be more relevant to specific local contexts and circumstances, efforts by all governments and stakeholders across all goals and targets will be essential to ensure the successful implementation of the framework as a whole.

9. The implementation of the framework will be based on national biodiversity strategies and action plans (NBSAPs) and on mainstreaming across sectors and levels of government, and will require transparent and inclusive governance, and coherent and effective national legislation, policies and institutions. National contributions to global goals and targets of the framework will be determined according to national circumstances, priorities and capabilities.

10. In the event the implementation of the global biodiversity framework at the national level involves the adoption of legislative measures, such measures need to be supportive of the provisions and implementation of other international agreements or instruments that address matters which are relevant to those covered under the framework.

11. The framework acknowledges international human rights law, and the right to a clean, safe and sustainable environment. Its implementation should follow a human rights-based approach respecting, protecting and fulfilling these rights, and being mindful of diverse world views, values and knowledge systems, including different conceptualizations of nature and people's relationship with it.

12. Success will depend on ensuring gender equality and empowerment of women and girls and reducing inequalities, enhancing greater access to education and respecting the principle of intergenerational equity.

13. The framework acknowledges the important roles and contributions of indigenous people and local communities as custodians of biodiversity and partners in the restoration, conservation and sustainable use of biodiversity. Its implementation must ensure the respect, preservation and maintenance of the knowledge, innovations and sustainable practices of indigenous peoples and local communities, including through their full and effective participation in decision-making and their free, prior, and informed consent, prior and informed consent or approval and involvement, in accordance with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and international human rights law.

14. The goals and targets of the framework are integrated and are intended to balance the three objectives of the Convention on Biological Diversity. The framework is to be implemented in line with these objectives, with other provisions of the Convention on Biological Diversity, and with the Cartagena Protocol on Biosafety and the Nagoya Protocol on Access and Benefit-sharing as applicable.

15. The efficiency and effectiveness of the framework's implementation will be promoted by enhancing collaboration, cooperation and synergies between the Convention on Biological Diversity and its protocols and the Rio conventions, other biodiversity-related conventions, other relevant multilateral agreements and international organizations and processes, including at the global, regional, subregional and national levels.

16. Sound implementation of the framework will aim to generate co-benefits for the achievement of the goals established under the Paris Agreement, the United Nations Framework Convention on Climate Change, the UN Ocean Decade, and the promotion of a biodiversity inclusive One Health approach.

17. The global biodiversity framework is to be implemented based on scientific and other evidence, recognizing the role of science, technology and innovation and that of other knowledge and innovation systems, and in line with and full respect of the precautionary approach and the ecosystem approach.

18. The framework recognizes that reversing the loss of biological diversity, for the benefit of all living beings, is a common concern of humankind. Its implementation shall be guided of the Rio Declaration.

19. This framework is to be implemented taking into account the resolution on nature-based solutions adopted at the fifth session of the United Nations Environment Assembly, which defines nature-based solutions.⁴

20. Implementation of the framework requires transformative, innovative and transdisciplinary education, formal and informal, at all levels, including science-policy interface studies and lifelong learning processes, recognizing diverse world views, values and knowledge systems of indigenous peoples and local communities.

21. The full implementation of the framework requires adequate, predictable and easily accessible financial resources from all sources, prioritizing public sources.]

Section C. Relationship with the 2030 Agenda for Sustainable Development

22. The framework is a contribution to the achievement of the 2030 Agenda for Sustainable Development. At the same time, progress towards the Sustainable Development Goals and the achievement of sustainable development in all its three dimensions (environmental, social and economic) is necessary to create the conditions necessary to fulfill the goals and targets of the framework.

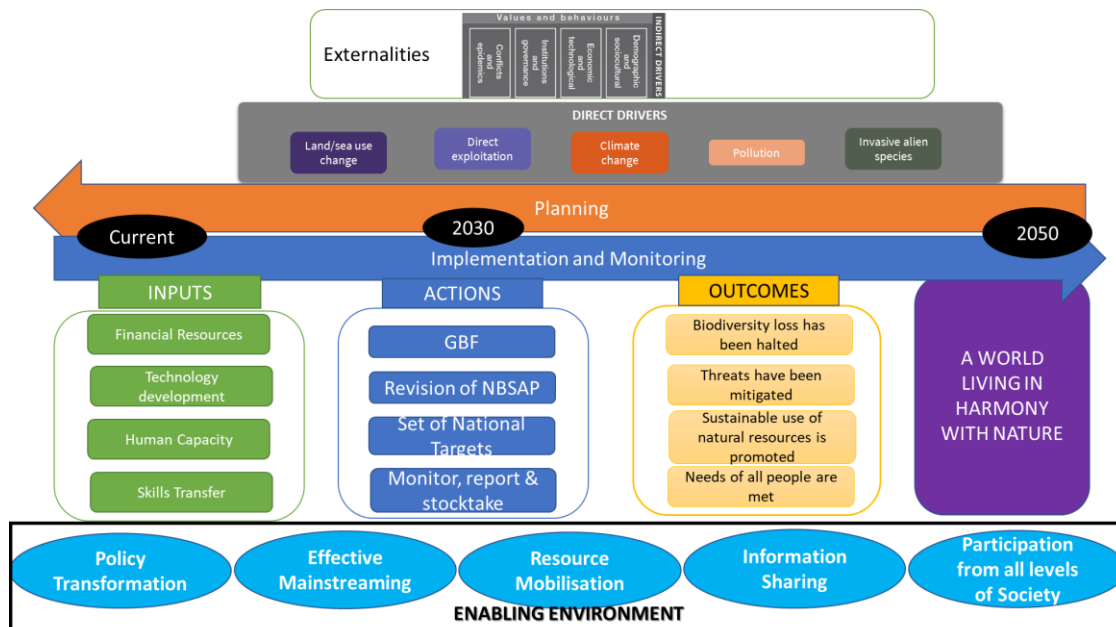
[Section D. Theory of change

23. The framework is built around a theory of change (see figure 1) which recognizes that urgent policy action at global, regional, subregional, national and subnational level is required [to achieve sustainable economic, social and financial models in line with the 2030 agenda so that the trends that have exacerbated biodiversity loss are reverted in the [next 10 years] by 2030 and allow for the recovery of [natural] all ecosystems in the following 20 years], with net improvements by 2050 to achieve the vision of “living in harmony with nature [positive improvements] by 2050” to achieve sustainable economic, social and financial models in line with the 2030 agenda so that the trends that have exacerbated biodiversity loss are reverted in the [next 10 years] by 2030. [[It acknowledges the interlinkages between goals and targets building on the IPBES conceptual framework]. It recognizes the importance of a [human] rights-based approach, including the respect, protection [promotion] and fulfillment of human rights, [and the rights of Mother Earth,] [gender equality] and foster intergenerational equity. [It also assumes that] a whole-of government and society approach is necessary to make the changes needed [over the next 10 years] by 2030 as a stepping-stone towards the achievement of the 2050 Vision. As such, governments and societies need to determine priorities and allocate financial and other resources, [internalize] [integrating] the value of nature and recognize the cost of inaction, and [provide new and additional resources to developing countries to enable them to meet the incremental costs of implementing the framework].]

24. The framework’s theory of change assumes that transformative actions are taken to (a) address the drivers of biodiversity loss and their underlying causes, (b) put in place tools and solutions for implementation and mainstreaming, (c) reduce the threats to biodiversity and (d) ensure that biodiversity is used sustainably for the joint benefit of people and the planet, and that these actions are supported by enabling conditions, and adequate means of implementation, including financial resources, capacity and technology. It also assumes that progress is monitored in a transparent and accountable manner with adequate periodic global stocktaking exercises based on SMART targets and indicators to ensure that, by 2030, the world is on a path to reach the 2050 Vision for biodiversity.]

⁴ See operative paragraph 1 of the United Nations Environment Assembly [resolution 5/5](#) on nature-based solutions for supporting sustainable development.

Figure 1. Theory of change of the framework⁵



Section E. 2050 Vision and 2030 mission

25. The vision of the framework is a world of living in harmony with nature where: “By 2050, biodiversity is valued, conserved, restored and wisely used, maintaining ecosystem services, sustaining a healthy planet and delivering benefits essential for all people.”

26. The mission of the framework for the period up to 2030, towards the 2050 vision is:

Alt 1. By 2030 halt and reverse biodiversity loss to achieve a nature positive world [for the benefit of planet and people]

Alt 2. Halt and reverse the loss of biodiversity and put nature on a path to recovery for the benefit of all people and the planet.

Alt 3. Act now to conserve, restore, sustainable use, and fund, to halt and reverse biodiversity loss and put nature on the path to recovery for the benefit of planet and people.

Alt 4. To take urgent action across society to [halt and] reverse biodiversity loss to put biodiversity on a path to recovery, [[towards a nature positive world] [enhance the integrity of the ecosystems]] and to conserve, sustainably use, and to ensure the fair and equitable sharing of benefits from the use of genetic resources for the benefit of [planet] [Mother Earth] and people while providing the necessary means of implementation.

Alt 5. To take urgent action across society to halt and reverse biodiversity loss [to achieve a nature positive world] in a fair and equitable way for the benefit of present and future generations and all life on earth.

F. Objectifs 2050

27. Le cadre prévoit quatre objectifs à long terme à l'horizon 2050 relatifs à la Vision 2050 pour la biodiversité.

⁵ This is the revised figure proposed by South Africa and shared here with Parties to seek their guidance for the Co-Chairs.

OBJECTIF A

Proposition 1

L'intégrité, la connectivité et la résilience de [tous] les écosystèmes [naturels vulnérables et menacés] sont maintenues, rétablies ou améliorées, en augmentant [ou en conservant] la superficie, la connectivité et l'intégrité de la gamme complète d'écosystèmes naturels [d'au moins 5 pour cent d'ici à 2030 et de [15] [20] pour cent d'ici 2050 [en tenant compte de l'état naturel de référence] [, et le risque de disparition des écosystèmes est réduit de [--] pour cent].

[À compter de maintenant], l'extinction causée par l'homme de [toutes les espèces [connues] [menacées] est freinée [d'ici à 2030] [d'ici à 2050], [[et] le risque d'extinction est réduit [d'au moins [10] [20] [25] pour cent] d'ici à 2030 et [éliminé] [réduit [au minimum] [de 50 pour cent] [de moitié] d'ici à 2050,] et [l'état de conservation] [la population moyenne] [l'abondance] [et la répartition] [des populations épuisées de] [de] toutes les espèces [sauvages et domestiquées] [indigènes] [menacées] est [augmenté[e]] [ou maintenu[e]] d'au moins [10] [20] pour cent d'ici à 2030 et [augmentée pour atteindre un niveau sain et résilient d'ici à 2050].

[La diversité génétique et le potentiel d'adaptation de [toutes] les espèces [connues] [sauvages et domestiquées] sont protégés et [toutes les populations génétiquement distinctes sont] maintenu[e]s [d'ici à 2030, au moins [95] pour cent de la diversité génétique chez les populations d'espèces [indigènes] [sauvages et domestiquées] et au sein de celles-ci est maintenue d'ici à 2050].]

Proposition 2⁶

La diversité biologique est conservée, ce qui maintient et augmente la [superficie,] connectivité [, la restauration] et l'intégrité de tous les écosystèmes [terrestres d'eau douce, côtiers et marins] [et réduit le risque de disparition des écosystèmes], freine [à compter de maintenant] l'extinction causée par l'homme [et amène le risque d'extinction [à zéro d'ici 2050]], en appui à des population saines et résilientes d'espèces [indigènes] et au maintien de la diversité génétique des populations et de leur potentiel d'adaptation [valeurs numériques à ajouter].

OBJECTIF B

La diversité biologique est [conservée,] utilisée et gérée de manière durable, et la contribution de la nature aux populations, notamment [l'intégrité] [la santé] [à long terme] [des] fonctions et services des écosystèmes [et les écosystème[s] [services] actuellement en déclin, sont restaurés d'ici à [2030] [2050] [en tenant compte du vaste éventail de valeurs de la diversité biologique] [sont valorisés], maintenus et augmentés [par la conservation], [surtout aux endroits dans lesquels la prestation de ces contributions est la plus importante] [réalisant] [en appui à la réalisation [du programme] [des objectifs] de développement durable [pour le bienfait des générations actuelles et à venir] [la réalisation du droit à un environnement sécuritaire, propre, en santé et durable] [reconnaissant qu'un environnement sécuritaire, propre, en santé et durable est important afin de profiter des droits de la personne] [et de réduire [équitablement] l'empreinte écologique de [--] pour cent] d'ici à 2030, à l'intérieur des limites planétaires atteintes].

⁶ Cette option n'a pas été examinée et il a été recommandé de poursuivre les discussions lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties.

OBJECTIF C

Les bienfaits [monétaires et non monétaires] de l'utilisation des ressources [dérivés] génétiques [et biologiques] [et des connaissances traditionnelles qui s'y rapportent, s'il y a lieu] [sous quelque forme que ce soit] [y compris l'information sur le séquençage numérique] sont partagés de manière juste et équitable[, et en particulier avec les peuples autochtones et les communautés locales] [et augmentés [considérablement]], et les connaissances traditionnelles qui s'y rapportent sont protégées adéquatement [contribuant ainsi à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique] [en appui aux Objectifs de développement durable et conformément aux instruments internationaux convenus en lien avec l'accès et de partage des avantages].

OBJECTIF D

Proposition 1

Les méthodes adéquates de mise en œuvre [comprenant les ressources financières, le renforcement des capacités[, la coopération scientifique] et l'accès aux technologies et le transfert de celles-ci [et aux ressources] [appropriées et écologiques] [*valeurs numériques à ajouter*] pour la mise en œuvre à part entière du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 [et le resserrement de l'écart de financement de la diversité biologique] sont [[abordées] [garanties] [par toutes les sources] et accessibles [équitablement pour toutes les Parties[, surtout les pays en développement [et les petits États insulaires en développement]] [, les plus vulnérables sur le plan écologique] [conformément à l'article 20 de la Convention] [, et les flux financiers publics et privés [et l'augmentation de financement [public] [de toutes les sources] correspondant à la Vision 2050[, et la diversité biologique sont intégrés de manière efficace dans toutes les politiques et tous les secteurs]].

Proposition 2

Des méthodes adéquates de mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sont garanties et utilisées par [toutes] les Parties, et les flux de financement publics et privés correspondent à la Vision 2050.

G. Cibles d'action à l'horizon 2030⁷

Le cadre comporte 22 cibles axées sur l'action et devant être réalisées de toute urgence au cours des dix prochaines années, jusqu'en 2030. Les actions énoncées dans chaque cible doivent être lancées immédiatement et achevées d'ici à 2030. Ensemble, les résultats permettront d'atteindre les jalons 2030 et les objectifs orientés vers les résultats pour 2050. Les actions visant à atteindre ces cibles doivent être mises en œuvre de manière cohérente et en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique et ses protocoles, ainsi qu'avec les autres obligations internationales pertinentes, en tenant compte du contexte socio-économique national⁸.

1. Réduire les menaces pesant sur la biodiversité

⁷ Ce paragraphe est tiré du premier projet du cadre mondial pour la biodiversité (CBD/WG2020/3/3) et n'a pas été examiné.

⁸ Les pays établiront des cibles/indicateurs nationaux alignés sur ce cadre et les progrès accomplis vers les cibles nationales et mondiales seront examinés périodiquement. Un cadre de suivi (voir [CBD/SBSTTA/24/3](#) et [Add.1](#)) donne de plus amples informations sur les indicateurs de progrès vers la réalisation des cibles.

CIBLE 1

Veiller à ce que [toutes] les zones fassent l'objet d'une planification des espaces [à participation équitable] [intégrée et comprenant la diversité biologique] [ou autre processus de gestion efficace], [portant sur les changements dans l'utilisation des terres et des mers] [conservant tous les]/[minimisant la perte de] [écosystèmes intacts] [écosystèmes critiques et menacés] [zones intactes présentant une très grande diversité biologique] [et autres zones de [valeur [élevée] en matière de diversité biologique] [d'importance] [d'intégrité écologique]], améliorant la connectivité et l'intégrité [écologique] [réduisant au minimum les conséquences négatives sur la diversité biologique] [maintenant les fonctions et les services des écosystèmes] tout en [protégeant]/[respectant] les droits des peuples autochtones et des communautés locales [conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le droit international des droits de l'homme.]

CIBLE 2

Veiller à ce qu'au moins [20] [30] [pour cent]/[au moins 1 milliard d'hectares [à l'échelle mondiale] [des [zones] [écosystèmes] [dégradé[e]s] [terrestres,] [d'eaux intérieures,] [d'eau douce], [côti[er][ère]s] et [marin[e]s] fassent l'objet de mesures de restauration [et de réhabilitation [actives] [efficaces] [écologiques] [, qui tiennent compte de leur état naturel comme valeur de référence]], [qui mettent l'accent sur [la restauration] [des aires] [des écosystèmes] [reconnu[e]s par le pays] [prioritaires] tel[le]s que [les écosystèmes menacés] et [les aires d'importance pour la diversité biologique]]] afin d'améliorer [les fonctions et services de la diversité biologique et des écosystèmes] [l'intégrité, la connectivité et le fonctionnement] [écologiques] et [les écosystèmes bioculturels gérés par les peuples autochtones et les communautés locales] [, augmenter les aires d'écosystèmes naturels et semi-naturels et de soutenir l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ceux-ci], [avec la participation entière et efficace des peuples autochtones et des communautés locales] [*] [et grâce à mes moyens de mise en œuvre adéquats] [*].

[* sous réserve de b bis) et autres cibles pertinentes]

CIBLE 3

Faire en sorte et permettre qu'au moins [30 pour cent] de [tous les [---] et de [---]] [au niveau mondial] [au niveau national] en particulier [des zones clés pour la biodiversité [, des zones d'importance écologique ou biologique, des écosystèmes menacés] et d'autres] zones d'importance particulière pour la biodiversité [et les fonctions et services écosystémiques] soient [effectivement] conservées grâce à des [systèmes] [réseaux] de zones [hautement et intégralement] protégées [dont une partie substantielle est strictement protégée] et d'autres mesures efficaces de conservation par zone, [et des territoires [autochtones] [traditionnels]] [, le cas échéant, la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique [qui interdit les activités préjudiciables à l'environnement] et son intégration dans les paysages terrestres, marins et autres [et dans les réseaux écologiques nationaux et régionaux], [conformément aux priorités et capacités nationales,] [y compris le droit au développement économique, n'affectera pas le droit ou la capacité de toutes les Parties d'accéder aux ressources financières et autres ressources nécessaires à la mise en œuvre effective de l'ensemble du Cadre,] [tout en veillant à ce que [l'utilisation durable] de ces zones, si elle existe, contribue à la conservation de la biodiversité,] [en reconnaissant la contribution des populations autochtones et des communautés locales à leur gestion] et [en respectant] les droits des populations autochtones et des communautés locales.

Emplacement temporaire :

[[toutes les zones terrestres et de [mers] [océans⁹] [y compris] tous les écosystèmes¹⁰] [tous les écosystèmes terrestres, intérieurs, côtiers et marins] [les écosystèmes tels que définis par l'article 2 de la Convention] [les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques],

Sous réserve de B Bis et d'autres cibles pertinentes :

[Y compris] [sur leurs terres, territoires et ressources] [, avec leur consentement libre, préalable et éclairé] [, [et [y compris] en agissant] conformément à [la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et au droit international des droits de l'homme] [aux [circonstances et] législations nationales [et] [ainsi qu'aux] instruments internationaux pertinents] [, le cas échéant]].

CIBLE 4

[Assurer une gestion active] [Entreprendre des actions de gestion urgentes] [et durables] [pour] [permettre] [réaliser] la reconstitution et la conservation [des espèces menacées] [des espèces, en particulier des espèces menacées], [et] [pour] [maintenir et restaurer] la [diversité génétique] [au sein des populations et entre elles] de [toutes les espèces] [[toutes] les espèces sauvages et domestiquées [indigènes]]] [[pour] [et] maintenir leur potentiel d'adaptation], y compris par la conservation in situ et ex situ, [[prévenir] les extinctions d'origine humaine [d'espèces menacées [connues]]] et [gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage] et [[stopper] [minimiser] [éviter ou réduire]] les conflits entre l'homme et la faune sauvage]. [afin de promouvoir leur [coexistence] [dans l'intérêt des humains et de la faune sauvage]].

Éléments de jalon à prendre en considération :

[Les extinctions d'espèces menacées connues ont été évitées, l'abondance moyenne des populations d'espèces décimées a augmenté de [--] % et le risque d'extinctions d'espèces causées par l'homme a été réduit de [--] %, ce qui a permis de préserver la diversité génétique].

CIBLE 5¹¹

[Prévenir la surexploitation en veillant]/[Veiller] à ce que [toute]/[l'exploitation], [[la reproduction en captivité]/[l'élevage], le commerce et l'utilisation d'espèces [animales et végétales] sauvages [y compris les œufs, les alevins, les parties et les produits dérivés] terrestres, [et aquatiques]/[[l'eau douce]/[l'eau intérieure] et marines et côtières], est durable [et légale] [et sans danger pour les espèces cibles et non cibles] [efficacement réglementée] [et traçable], [minimisant les impacts sur les espèces non cibles et les écosystèmes] [sans effets néfastes sur les populations des espèces], [et sans danger pour la santé [[humaine], [animale et végétale]]]/[et ne présente aucun risque de propagation d'agents pathogènes à l'homme, la faune et la flore sauvages ou d'autres animaux] [et pour tous les êtres vivants sur notre mère la Terre]], [et prévenir et éliminer la biopiraterie et les autres formes d'accès et de transfert illégaux de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles associées], tout en [respectant]/[protégeant] les [droits] coutumiers et l'utilisation durable [par les populations autochtones et les communautés locales] [et en prévenant la propagation des agents pathogènes], [applique des [approches fondées sur les écosystèmes]/[l'approche par écosystème] à la gestion] [et en créant les conditions nécessaires à l'utilisation et à la fourniture d'avantages

⁹ Y compris les zones côtières, maritimes et marines

¹⁰ [Tous les écosystèmes terrestres, intérieurs, côtiers et marins] [écosystèmes tels que définis par l'article 2 de la Convention] [écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques] [liste de tous les écosystèmes] [Objectif de biodiversité d'Aichi 11].

¹¹ Ce texte est issu de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui s'est tenue à Genève, en Suisse, du 14 au 29 mars 2022. La quatrième réunion du groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 n'a pas abordé cette cible.

pour les populations autochtones et les communautés locales] [et prendre des mesures urgentes pour lutter à la fois contre la demande et l'offre de produits illégaux issus de la faune sauvage].

Alt.1 [Éliminer tous les prélèvements, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages terrestres d'eau douce et marines qui sont illégaux, non durables ou dangereux, tout en sauvegardant l'utilisation durable coutumière par les peuples autochtones et les communautés locales].

CIBLE 6¹²

[[Veiller à ce que les]/[Identifier[, hiérarchiser] et gérer]/[S'attaquer aux facteurs et, si possible, gérer toutes] [les] voies d'introduction des espèces exotiques [envahissantes] [soient identifiées et gérées], en empêchant, [ou]/[et] [et] [considérablement] réduire [leur] [taux d'] [introduction [d'au moins 50 pour cent] et] d'établissement [d'au moins 50 pour cent], et [détecter et] [éradiquer]/[gérer efficacement] ou contrôler les espèces exotiques envahissantes [prioritaires] afin d'éliminer[, minimiser] ou [réduire]/[atténuer] leur [couverture et] leurs impacts[, en soutenant l'innovation et l'utilisation de nouveaux outils] [d'au moins 75 %], [en se concentrant sur [celles qui présentent un risque significatif pour les espèces menacées ou les services écosystémiques]/[les espèces exotiques [envahissantes] prioritaires identifiées au niveau national[, en particulier celles qui ont un potentiel invasif plus élevé,] et les [sites[, tels que les îles] prioritaires [pour la biodiversité]]/[les écosystèmes]].

Alt.1 [Éliminer ou réduire les impacts des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité indigène en gérant les voies d'introduction des espèces exotiques, en empêchant l'introduction et l'établissement de toutes les espèces envahissantes prioritaires, en réduisant d'au moins 50 % le taux d'introduction d'autres espèces envahissantes connues ou potentielles, et en éradiquant ou en contrôlant les espèces exotiques envahissantes]

CIBLE 7

Réduire [la] [les émissions et les dépôts de] pollution de toutes les sources [¹³] [et les risques de pollution] [y compris la lumière et le bruit] [y compris le mercure et les autres métaux lourds] à des niveaux qui ne nuisent pas à la diversité biologique et aux fonctions écosystémiques [et à la santé humaine], [compte tenu des effets cumulatifs,]

[

notamment en [[mettant en œuvre les instruments internationaux existants traitant de pollution et] encourageant les meilleures pratiques et la mise en place et l'amélioration des cadres appropriés afin de gérer] [s'attaquer efficacement au déséquilibre de nutriments,] [[réduisant [considérablement] [d'au moins la moitié] [l'excès de] [les] [nutriments] perdus dans l'environnement et au moyen d'un cycle des nutriments et d'une utilisation plus efficace.]

et en réduisant [les conséquences négatives ou nuisibles sur la diversité biologique] [l'utilisation] globale [et les risques de] [l'utilisation et] les risques [que comportent les pesticides chimiques] des produits chimiques et des pesticides [d'au moins la moitié] [perdus pour l'environnement], [en particulier les pesticides] [hautement dangereux] [reconnus comme étant nuisibles par les différents pays, en tenant

¹² Ce texte est issu de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui s'est tenue à Genève, en Suisse, du 14 au 29 mars 2022. La quatrième réunion du groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 n'a pas abordé cette cible.

¹³ Certaines Parties ont indiqué que l'inclusion de "bruit et lumière" est en attente de la résolution du glossaire.

compte de leurs propres évaluations des risques et/ou des listes pertinentes élaborées par les organisations internationales] [et des risques non gérés,] [nuisibles pour la diversité biologique] [d'au moins des deux tiers], [en tenant compte de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance]

Alt réduisant considérablement les produits chimiques nuisibles perdus pour l'environnement et réduisant de manière durable l'utilisation générale de pesticides [d'au moins les deux tiers] et identifiant et éliminant les pesticides les plus nuisibles

Alt réduisant les risques associés aux pesticides et autres produits chimiques toxiques d'au moins [--] et réduisant au minimum tous les autres déchets, y compris les déchets de plastique.

Alt réduisant les risques associés aux pesticides et autres produits chimiques toxiques, selon les cibles nationales pour la diversité biologique contenues dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité actualisés, conformément au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et selon les ressources

et en [prévenant [réduisant et éliminant] la pollution plastique] [éliminant la décharge de déchets de plastique et électroniques.]

Alt 1 Réduisant l'utilisation et la toxicité des produits chimiques nuisibles pour la diversité biologique, en particulier les pesticides synthétiques, réduisant progressivement l'utilisation des pesticides hautement dangereux d'ici à 2030.

Alt 1 Identifiant et réduisant considérablement les produits chimiques, en particulier ceux qui sont hautement nuisibles pour la diversité biologique, et en mettant fin, réduisant et éliminant la pollution plastique

]

CIBLE 8

Minimiser les conséquences des changements climatiques [et l'acidification des océans] sur la diversité biologique [et les écosystèmes,] [et améliorer la résilience des écosystèmes] [en renforçant la résilience des écosystèmes] [en utilisant [des méthodes fondées sur l'équité [et les droits] et des responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives,] [par l'atténuation, l'adaptation et [l'augmentation de] la résilience]

alt [Améliorer la résistance de la diversité biologique et des écosystèmes aux changements climatiques]

[[garantir] [contribuer à] [l'atténuation,] l'adaptation[, la lutte contre la perte et les dommages] et [augmenter] [la résilience] et la réduction du risque de catastrophe] [en renforçant la résilience des écosystèmes] [notamment] au moyen de [solutions fondées sur la nature¹⁴] et [autres] approches fondées sur les écosystèmes], [améliorant ainsi les avantages connexes liés à l'atténuation,] [notamment en conservant et en restaurant] [tout en protégeant les droits des peuples autochtones et des communautés locales] [[en mettant l'accent sur] les écosystèmes à haute teneur en carbone, [contribuant à hauteur d'au moins 10 Gt d'équivalent de CO₂ par année aux efforts d'atténuation mondiaux [d'ici à 2030]]]

Alt au moyen de méthodes fondées sur les écosystèmes et autres mesures d'adaptation convenables qui comprennent la réduction des risques de catastrophe

et veiller à ce que tous les efforts [d'atténuation et] d'adaptation [évitent] [réduisent au minimum] les conséquences négatives et encouragent les conséquences positives sur la diversité biologique, et offrent des résultats généraux positifs pour la nature.

¹⁴ Selon la résolution UNEP/EA.5/Res.55 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

Alt et [éviter] [réduire au minimum] les conséquences négatives des changements climatiques sur la diversité biologique.

Alt 1 Réduire au minimum les conséquences des changements climatiques et augmenter la résilience de la diversité biologique par l'atténuation, les mesures d'adaptation et la connectivité grâce à des [solutions fondées sur la nature] et autres [méthodes fondées sur les écosystèmes].

2. *Répondre aux besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des avantages*

CIBLE 9¹⁵

[Veiller à ce que la gestion et l'utilisation des espèces sauvages soient durables] [et conformes aux lois nationales pertinentes et en harmonie avec les engagements internationaux], [et promouvoir l'élaboration de produits issus de la biodiversité durables], offrant ainsi des avantages sociaux, économiques, et environnementaux aux populations, en particulier celles qui se trouvent dans des situations vulnérables et celles qui dépendent le plus de la biodiversité, [notamment au moyen de l'utilisation [et de la promotion] de [produits et services durables fondés sur la biodiversité] [y compris la chasse aux trophées durable] [assurant la protection et la promotion des] [préservant et protégeant les] moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales et [de] leur utilisation coutumière durable de la biodiversité.

CIBLE 10¹⁶

Texte de travail¹⁷

Veiller à ce que [toutes] les zones d'agriculture, d'aquaculture, de [pêche], de sylviculture [et d'autres utilisations productives] soient gérées de manière durable, notamment grâce à l'utilisation durable de la biodiversité; contribuer à [l'efficacité, la productivité] et la résilience [à long terme] de ces systèmes, conserver et restaurer la biodiversité et maintenir [ses services écosystémiques] [la contribution de la nature aux populations, y compris les services écosystémiques].

Texte supplémentaire à titre de référence¹⁸

[Veiller à ce que [toutes] les zones [consacrées à] [adaptées aux systèmes alimentaires et agricoles productifs], [l'agriculture], l'aquaculture, les pêches, la sylviculture [et d'autres utilisations productives]] [des activités productives et d'extraction] soient gérées de manière durable [et transforment les systèmes alimentaires] [tenant compte juridiquement des préoccupations relatives à la biodiversité], en particulier par le biais de l'utilisation durable de la biodiversité, [particulièrement l'agro-biodiversité] [en appliquant les principes agrobiologiques et les pratiques respectueuses de la biodiversité pertinentes] [entre autres en protégeant les pollinisateurs, les systèmes semenciers locaux et la biodiversité des sols et en veillant à ce qu'au moins 25 pour cent des terres agricoles soient gérées en respectant les pratiques agroécologiques ou autres pratiques respectueuses de l'environnement] [et élaborer des plans d'action sectoriels pour l'utilisation durable basée sur l'agroécologie et les approches écosystémiques et les principes environnementaux, et en collaboration étroite avec les gardiens de la biodiversité, en particulier les petits

¹⁵ Il a été demandé que le terme « espèces sauvages » soit ajouté au glossaire et qu'il soit interprété comme incluant les espèces terrestres, d'eau douce et marines. Il a également été demandé que le terme « situation vulnérable » soit expliqué dans le glossaire.

¹⁶ Cette proposition a été élaborée par un petit groupe informel de Parties. Le groupe de contact a accepté ce texte alternatif en tant que base pour les délibérations ultérieures sur la cible 10 et a demandé que les coresponsables soulignent dans leur rapport que certains éléments que les Parties souhaiteraient inclure n'ont pas été abordés, notamment la manière de rendre la cible plus mesurable.

¹⁷ Les Parties ont accepté que le libellé de la cible 10 convenu à Genève soit utilisé comme base pour les négociations futures à condition que les divergences sur les questions d'efficacité et de productivité soient finalement résolues.

¹⁸ Les Parties ont également accepté d'inclure ce libellé additionnel à des fins de référence pour la reprise des négociations.

exploitants agricoles, les systèmes alimentaires autochtones et les femmes]; contribuant à [l'efficacité, [la productivité]] et la résilience de ces systèmes à long terme, [augmentant substantiellement l'intensification durable au moyen de l'innovation, notamment en amplifiant les applications biotechnologiques bénéfiques pour la productivité agricole et en stimulant l'élaboration de variétés résistant au climat, en supprimant et en éliminant progressivement les subventions agricoles qui faussent les échanges, en appuyant l'établissement de banques de semences dans les pays en développement] conservant et restaurant la biodiversité et préservant [ses services écosystémiques], en particulier dans les régions les plus importantes pour ce qui est de la contribution de la nature aux populations, y compris les services écosystémiques qui appuient ces utilisations productives.]

CIBLE 11¹⁹

Restaurer, assurer et renforcer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques, tels que la régulation de l'air et de l'eau, [la santé des sols], la pollinisation, [le climat], ainsi que la protection contre les catastrophes et les risques naturels par le biais [de solutions fondées sur la nature et d'approches écosystémiques], [et les approches basées sur les droits et les actions centrées sur la Terre nourricière] [en particulier dans les régions les plus importantes pour la prestation de ces services] [par le biais du paiement des services environnementaux] au profit de l'ensemble des populations et de la nature.

CIBLE 12²⁰

Augmenter considérablement la superficie et la qualité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent et renforcer la connectivité en intégrant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et assurer un urbanisme intégrant la biodiversité, en renforçant la biodiversité autochtone, la connectivité et l'intégrité écologique, et en améliorant la santé et le bien-être des populations et le lien avec la nature, et en contribuant à une urbanisation inclusive et durable et à la fourniture de fonctions et de services écosystémiques.

CIBLE 13²¹

Prendre des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités à tous les niveaux, comme il convient, [conformément aux instruments internationaux d'accès et de partage des avantages] [qui soient compatibles avec les objectifs de la Convention sur la diversité biologique et du Protocole de Nagoya et qui ne vont pas à l'encontre de ceux-ci] afin [de faciliter] [d'assurer] [une augmentation substantielle du] partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques [sous toutes ses formes] [y compris l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques] [et les ressources biologiques] [et les dérivés] et les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, [[notamment] en facilitant] [et faciliter] l'accès [approprié] aux ressources génétiques [aux fins de leur utilisation écologiquement rationnelle][, et en améliorant la création et le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique], [en assurant le transfert approprié des technologies pertinentes, le respect de tous les droits concernés, et un financement approprié] [en

¹⁹ Les Parties ont demandé que les termes « solutions fondées sur la nature » et « approches écosystémiques » soient inclus dans le glossaire.

²⁰ Les Parties ont également demandé que les termes « espaces bleus » et « espaces verts » soient définis dans le glossaire, et que le concept « infrastructure vivante » soit inclus au titre du concept « espaces verts ».

²¹ Cette proposition a été élaborée par un ami des coresponsables avec l'aide d'un petit groupe informel de Parties. Le groupe de contact a accepté ce libellé alternatif comme base pour les futures délibérations au titre de la cible 13.

contribuant à générer de nouvelles ressources additionnelles pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable de celle-ci].

[13 *bis*. D'ici à 2023, établir un mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages qui soit pleinement opérationnel d'ici à 2025 [2030].]

3. Outils et solutions en vue de la mise en œuvre et de l'intégration

CIBLE 14

Assurer la [pleine] intégration de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans les politiques, les réglementations, les processus de planification et de développement, les stratégies d'élimination de la pauvreté, [les comptes,] et les études stratégiques d'impact environnemental, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs [, social, économique et productif,] [en particulier l'agriculture, la sylviculture, les pêcheries, l'aquaculture, les finances, le tourisme, la santé, l'industrie manufacturière, l'infrastructure, l'énergie et les mines, et l'exploitation minière en haute mer avec des garde-fous] [en appliquant des mesures de sauvegarde si nécessaire,] [en harmonisant [progressivement] toutes les activités publiques et privées [pertinentes], les flux [fiscaux] et financiers aux buts et objectifs du présent cadre [et aux objectifs de développement durable].

CIBLE 15

Prendre des mesures juridiques, administratives ou politiques pour [garantir que toutes] [augmentent considérablement le nombre ou le pourcentage de] les entreprises et institutions financières[, en particulier celles] [ayant des impacts significatifs sur la biodiversité,] [et les grandes entreprises et les multinationales] [, qui] :

- a) [Par le biais d'exigences obligatoires] Contrôlent et évaluent régulièrement leurs [dépendances et] impacts sur la biodiversité [dans leurs opérations, leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur et leurs portefeuilles] et les divulguent intégralement et en toute transparence ;
- b) [Fournissent les informations nécessaires aux consommateurs afin de permettre au public de faire des choix de consommation responsables] ;
- c) [Respectent l'accès et le partage des avantages et en rendent compte ;]
- d) [Assument la responsabilité juridique des infractions] [, notamment par le biais de sanctions, du principe de responsabilité et de réparation des dommages et de la résolution des conflits d'intérêts ;]
- e) [Suivent une approche basée sur les droits] [, notamment les droits humains et les droits de la Terre nourricière.]

Afin de réduire [considérablement] [de moitié] les impacts négatifs sur la biodiversité, d'augmenter les impacts positifs, de réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières, et [d'évoluer vers des modes de production durables] [de favoriser une économie circulaire] [, en cohérence et en harmonie avec la Convention et les autres obligations internationales, ainsi qu'avec les réglementations gouvernementales.]

Veiller à ce que [tous les consommateurs] [les populations] soient encouragé[e]s et habilité[e]s à faire des choix de consommation durables [notamment] en établissant des cadres politiques, législatifs ou réglementaires favorables, en améliorant l'éducation et l'accès aux informations et alternatives pertinentes exactes, en tenant compte [des circonstances nationales] [des contextes sociaux, économiques, culturels [et historiques]]

[Réduire de moitié l'empreinte mondiale [des régimes alimentaires] [des systèmes alimentaires] [de la consommation] par habitant] Réduire de moitié le gaspillage alimentaire mondial par habitant, et réduire considérablement la production de déchets [, et, le cas échéant, éliminer la surconsommation de ressources naturelles et d'autres matériaux de manière équitable] [, afin que toutes les populations puissent bien vivre en harmonie avec leur Terre nourricière].

CIBLE 17

Établir, renforcer les capacités et mettre en œuvre des mesures [s'appuyant sur des données scientifiques] [d'évaluation des risques environnementaux] dans tous les pays [sur la base du principe de précaution] pour [prévenir,] gérer [ou contrôler] les effets [négatifs] potentiels des [organismes vivants modifiés résultant de] la biotechnologie, [y compris la biologie de synthèse et d'autres nouvelles techniques génétiques, ainsi que leurs produits et composants] sur la biodiversité [et], [en tenant également compte des risques pour] la santé humaine, [en tenant également compte des considérations socio-économiques] [en évitant ou en réduisant au minimum] [le risque de ces impacts] [y compris par l'évaluation et la gestion des risques et la mise en œuvre d'une analyse [prospective], d'un suivi [et d'une évaluation], [tout en constatant [et en encourageant] les avantages potentiels de [l'application de la] biotechnologie moderne pour réaliser les objectifs de la Convention] et des objectifs de développement durable pertinents]].

CIBLE 18

Identifier [d'ici à 2025] et [éliminer,] supprimer progressivement [ou réformer] [toutes les subventions] [mesures d'encouragement] [directes et indirectes] nuisibles à la biodiversité, [en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales,] [d'une manière [proportionnée,] juste, efficace et équitable, tout en les réduisant substantiellement et progressivement [d'au moins 500 milliards de dollars USD par an,] [en commençant par les subventions les plus nuisibles,]] [en particulier les subventions aux pêcheries et à l'agriculture] [et, le cas échéant,] les réorienter et les réaffecter à des activités favorables à la nature[, aux niveaux national et international,]] [accordant la priorité à la gérance des peuples autochtones et des communautés locales]] et [Faire en sorte que toutes les mesures d'encouragement soient positives ou neutres pour la biodiversité et que les mesures d'encouragement positives soient intensifiées] en cohérence et en harmonie avec la Convention et les autres obligations internationales pertinentes.

CIBLE 19.1

[Conformément à l'article 20 de la Convention,] [Augmenter [considérablement] [progressivement] le niveau des ressources financières de toutes les sources, [nationales et internationales,] publiques et privées, [en alignant [les flux financiers] [celles-ci] [sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et vers des économies positives pour la nature,] [pour la mise en œuvre, par toutes les Parties, de la Convention par le biais du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.] [pour mettre en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, en s'appuyant sur des plans nationaux de financement de la biodiversité ou des instruments similaires] [en] [comblant le déficit de financement mondial de] [atteignant] [au moins] [700 milliards de dollars US, y compris une réduction de 500 milliards de dollars US des subventions néfastes et des mesures de conservation s'élevant à 200 milliards de dollars US grâce à la mobilisation de 1 % du PIB d'ici à 2030] [200 milliards de dollars US [annuels] par an] [y compris des ressources financières nouvelles, supplémentaires, innovantes et efficaces[, disponibles en temps opportun et facilement accessibles] en :]

a) Augmentant [progressivement] les [flux financiers] internationaux [nouveaux et supplémentaires] [nouveaux, supplémentaires, innovants, efficaces, disponibles en temps opportun et facilement accessibles] [des ressources financières publiques provenant de [[doivent être] mobilisées et fournies par] [les pays développés Parties] [les pays ayant la capacité de le faire et les instruments et institutions existants, y compris les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement, pour répondre aux besoins des pays en développement les plus vulnérables] [flux

financiers] vers les pays en développement [qui ont besoin d'aide pour mettre en œuvre leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité en fonction de leurs capacités] [et tous les peuples autochtones et communautés locales] [ainsi que les femmes et les jeunes] [par des modalités d'accès direct] [y compris des ressources financières pour des actions centrées sur la Terre nourricière²²] [en évitant le double comptage] [en atteignant] au moins [--] milliards de dollars US par an [10 milliards de dollars US par an [avec un pourcentage croissant]] des ressources financières d'au moins 100 milliards de dollars US par an jusqu'en 2030, un montant à réviser pour la période 2030-2050, pour répondre aux besoins des pays en développement] d'ici à 2030 [sous la forme de subventions internationales [aux pays en développement]], [en reconnaissant les responsabilités communes mais différenciées,] [pour mettre en œuvre efficacement la [Convention par le biais du] cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, conformément à l'article 20 de la Convention. Cette mobilisation et cette mise à disposition de fonds [sont séparées et distinctes de celles de] [sont alignées sur] [maximisent les retombées positives et les synergies avec] l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que de [leur] aide publique au développement [et d'autres flux financiers internationaux] ;]

b) Mobilisant des financements privés [et des stratégies de mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires, y compris le paiement des services écosystémiques, les fonds mondiaux d'impact sur la biodiversité et les approches basées sur les consommateurs : par exemple, 1 % du prix de détail et une mobilisation accrue des ressources nationales] [y compris le développement d'instruments financiers nouveaux et innovants ainsi que la promotion du financement mixte] ;

c) [Augmentant] [Doublant] [progressivement] la mobilisation des ressources nationales [, y compris] [en incluant la biodiversité dans les priorités nationales,] [en intégrant la biodiversité dans l'ensemble des secteurs et institutions et en renforçant l'utilisation de mesures d'incitation économiques positives stimulant des systèmes innovants tels que le paiement des services écosystémiques et en appelant les banques de développement nationales à augmenter leur financement] [y compris en s'attaquant à la dette souveraine de manière juste et équitable] [compte tenu de la marge de manœuvre budgétaire et des niveaux de la dette souveraine] [en préparant des plans nationaux de financement de la biodiversité ou des instruments similaires] [d'ici à 2030] [, et

[d) Établissant un nouvel instrument de financement international,] [D'ici à 2023, créer un fonds mondial pour la biodiversité qui soit pleinement opérationnel d'ici à 2025, afin de servir de mécanisme spécifique pour la mise à disposition de ressources financières aux pays en développement Parties, conformément aux articles 20 et 21 de la Convention, complété par le Fonds pour l'environnement mondial ;]

[e) S'appuyant sur le financement du climat] tout en améliorant l'efficacité [, l'efficacité et la transparence] de l'utilisation des ressources et en [élaborant et en mettant en œuvre] [tenant compte] des plans nationaux de financement de la biodiversité ou [d'instruments similaires] ;]

[f) Encourageant les systèmes innovants [aux niveaux national et international] tels que [les solutions fondées sur la nature et les approches écosystémiques] le paiement des services [environnementaux] [écosystémiques][, les obligations vertes, les compensations en matière de biodiversité, les crédits carbone, les mécanismes de partage des avantages dans le contexte des information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et les échanges dette-nature.]]

CIBLE 19.2

Consolider le développement et le renforcement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir le développement et l'accès à l'innovation et la coopération technique et scientifique,

²² Insertion dans le glossaire : Actions centrées sur la Terre nourricière (MECA) : Approche écocentrique et fondée sur les droits permettant la mise en œuvre d'actions visant des relations harmonieuses et complémentaires entre les peuples et la nature, favorisant la continuité de tous les êtres vivants et de leurs communautés et assurant la non marchandisation des fonctions environnementales de la Terre nourricière.

notamment par le biais de coopérations Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, pour répondre aux besoins d'une mise en œuvre efficace, en particulier dans les pays en développement, en favorisant les programmes conjoints de développement technologique et de recherche scientifique pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en renforçant les capacités de recherche scientifique et de suivi, à la mesure de l'ambition des buts et objectifs du cadre.

CIBLE 20

Veiller à ce que des [données,] des informations et des connaissances [de la meilleure qualité disponible] [de qualité], notamment les connaissances traditionnelles, les innovations [,et] les pratiques [et les technologies] des peuples autochtones et des communautés locales, avec leur [consentement préalable et éclairé, ou libre, préalable et éclairé, ou consentement et engagement] [à des conditions convenues d'un commun accord et sous réserve des législations nationales] [soient disponibles et accessibles aux décideurs, aux praticiens et au public afin de guider] [de contribuer à] la prise de décision pour une gouvernance, une gestion intégrée et participative de la biodiversité efficaces [et équitables], et en renforçant la communication, la sensibilisation, l'éducation, le suivi, la recherche et la gestion des connaissances.

CIBLE 21

Veiller à une représentation et à une participation pleine, équitable, inclusive et tenant compte de la dimension de genre dans la prise de décision, et à l'accès [à la justice et] à l'information relative à la biodiversité pour les peuples autochtones et les communautés locales, dans le respect [et la reconnaissance] de leurs cultures et de leurs droits sur les terres, les territoires [, et] les ressources, et leurs connaissances traditionnelles, [notamment tel qu'établi dans] [en agissant en accord avec] [conformément à] [la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones] [le droit international relatif aux droits de l'homme] [conformément aux législations nationales et aux instruments internationaux pertinents], ainsi que pour les femmes [, et] les filles, les enfants et les jeunes, et les personnes handicapées [et assurant [l'accès à la justice] [et la protection des défenseurs des droits environnementaux et leur accès à la justice]] [tout en renforçant l'engagement de toutes les parties prenantes concernées].

CIBLE 22

[Cible 22 : D'ici à 2030, garantir aux femmes et aux filles [et aux jeunes dans toute leur diversité] [et aux personnes à identités sexuelles variées] [et aux jeunes], y compris aux personnes handicapées, [un accès équitable à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et aux avantages qui en découlent,] ainsi que leur représentation et participation éclairées et effectives à tous les niveaux d'élaboration des politiques, de mise en œuvre et de prise de décisions concernant la biodiversité, au moyen de l'intégration d'une perspective d'égalité des sexes dans tous les buts et objectifs relatifs à la biodiversité.]

Alt Cible 22 : [Assurer l'égalité des sexes] [Faciliter] la mise en œuvre du cadre [favorisant l'égalité des sexes] en veillant à ce que les femmes et les filles puissent jouir de chances et de capacités égales pour contribuer aux trois objectifs de la Convention [notamment en reconnaissant l'égalité en matière de droits et d'accès aux terres et aux ressources naturelles des femmes et des filles et leur participation significative et éclairée aux politiques et à la prise de décisions] [ainsi que leur participation et leadership significatifs et éclairés à tous les niveaux d'action, d'engagement, de politique et de prise de décisions en ce qui concerne la biodiversité].

Section H. Implementation and support mechanism

Note: this text is based on the first reading but was not negotiated during the contact group session

28. [Implementation of the framework and the achievement of its goals and targets will be facilitated and enhanced through support mechanisms and strategies under the Convention on Biological Diversity and its Protocols, including the financial mechanism, and strategies and plans for strengthening and fast tracking resource mobilization, capacity-building and development, technical and scientific cooperation and technology transfer, knowledge management, gender responsive implementation and for mainstreaming biodiversity within and across policies and sectors, as well as through relevant mechanisms under other conventions and international processes combined under aligned programmes of work, and through national and regional biodiversity action plans. The implementation will also be supported by the establishment of an additional financial mechanism in a form of a Global Biodiversity Fund; a global mechanism for sharing benefits arising from the utilization of genetic resources and digital sequence information on genetic resources; an institutional mechanism to promote and facilitate technical and scientific cooperation, including a global technical and scientific cooperation support centre that would work together with a network of regional support centres; an institutional mechanism for continuity of the work programme on Article 8j and related provisions; and a mechanism to facilitate education and knowledge sharing among Parties and relevant stakeholders.

29. Mobilization of resources from all sources is essential to ensure predictability, adequacy and timely flow of resources for achieving the goals and targets of the framework. To this end it is necessary to redirect resources harmful to biodiversity to nature-positive activities; align all public and private financial flows with the biodiversity objectives; generate new resources from all sources, private and public, domestic and international, including innovative financial mechanisms with biodiversity safeguards; enhance the effectiveness and efficiency of resource use; and develop national biodiversity finance plans or similar instruments, in line with the framework. It is also necessary to mainstream biodiversity and ecosystem services within and across all policies and sectors.

30. Capacity building and development, technical and scientific cooperation, technology transfer and knowledge management are also key means of implementation for achieving the framework. Countries are invited to operationalize these means through developing national capacity building and development plans based on the identified needs for implementation and monitoring of their NBSAPs or integrating these plans in their NBSAPs; integrating the funding needs for the implementation of these plans into national biodiversity finance plans or similar instruments; and identifying and articulating the needs as well as opportunities for technical and scientific cooperation, technology transfer and knowledge management to implement the framework, in line with the long-term strategic framework for capacity building and development, and its knowledge management component.

31. The implementation of the framework will build on an urgent and renewed sense of international cooperation and solidarity, in line with the Principles of the Rio Declaration on Environment and Development. It will be supported through the implementation of other biodiversity-related conventions and relevant multilateral agreements, international organizations and initiatives. This will enhance effectiveness and efficiency in achieving the goals and targets of the framework. Parties and relevant stakeholders are encouraged to put in place the innovative solutions and strategic partnerships needed to accelerate the implementation of the framework after its adoption in order to ensure delivery on the ambition in its goals and targets.

32. All support mechanisms for implementation will be updated and aligned with the framework in a timely manner.]

Section I. Enabling conditions

Note: The text here is the same as the text in draft 1 of the framework. It had been removed from the original for the non-paper but Parties requested to bring it back but put in brackets. Contents pending further work

mandated to the Co-Chairs of the Working Group on the Post-2020 Global Biodiversity framework on section Bbis and related elements.

33. [The implementation of the global biodiversity framework requires integrative governance and whole-of-government approaches to ensure policy coherence and effectiveness, political will and recognition at the highest levels of government.

34. It will require a participatory and inclusive whole-of-society approach that engages actors beyond national Governments, including subnational governments, cities and other local authorities (including through the Edinburgh Declaration),²³ intergovernmental organizations, non-governmental organizations, indigenous peoples and local communities, women's groups, youth groups, the business and finance community, the scientific community, academia, faith-based organizations, representatives of sectors related to or dependent on biodiversity, citizens at large, and other stakeholders.

35. Efficiency and effectiveness will be enhanced for all by integration with relevant multilateral environmental agreements and other relevant international processes, at the global, regional and national levels, including through the strengthening or establishment of cooperation mechanisms.

36. Further, success will depend on ensuring greater gender equality and empowerment of women and girls, reducing inequalities, greater access to education, employing rights-based approaches, and addressing the full range of indirect drivers of biodiversity loss, as identified by the *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services* issued by the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services,²⁴ including those not directly addressed by the goals and targets of the Framework, such as demography, conflict and epidemics, including in the context of the 2030 Agenda for Sustainable Development.]

Section J. Responsibility and transparency²⁵

37. [The [successful] implementation of the framework [requires [strengthened] responsibility and transparency [of action and support] [from all Parties [in line with the obligations on all Parties under the Convention and] in line with Article 20 of the Convention, including responsibility and transparency in support provided to developing Parties], which] will be supported by [effective] [enhanced] mechanisms for planning, monitoring, reporting and review [forming a synchronised and cyclical system] [as described in Decision 15/x] [the mechanisms shall provide flexibility in the implementation of the framework to developing country Parties according to their national circumstances including transparency of support provided and received and provide a full overview of aggregate support provided]. This includes the following elements:] [The successful implementation of the framework will be supported by effective enhanced mechanisms for planning, monitoring, reporting and review as described in Decision 15/x. This includes the following elements:]

(a) National biodiversity strategies and action plans (NBSAPs) as the main vehicle for implementation, [reviewed], [as appropriate,] [revised] [upgraded] and updated, [in accordance with the provision of financial resources and means of implementation] [in line with national circumstances [and capabilities]] [including [its] national targets aligned] [[to align] with the post-2020 global biodiversity framework [including national targets] [guided by the headline indicators]] [and then] communicated [in a standardized format [and synthesized]] [[as soon as possible but] no later than] [in time for] [by] [COP16] [with a view to contributing to collective global efforts to reach the global targets] [and national targets [and including national targets reflecting contributions to each of the global goals and targets of] [aligned to] the GBF [, aligned with global indicators were possible] [identify the indicators to be used] and

²³ CBD/SBI/3/INF/25.

²⁴ IPBES (2019): *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, and H. T. Ngo (editors). IPBES secretariat, Bonn. 1,148 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>.

²⁵ A schematic on the review mechanism could be added to this section once the elements are agreed. This could show the relationships and the timing.

[communicated] [reported] [as part of the NBSAP or separated from them in time for consideration at COP16 and] in a standardized format];

(b) National reports [as the main reporting instrument [for Parties to report on their implementation of the Convention, on their progress against their NBSAPs and on their contribution to the global goals and targets of the GBF] [under the Convention]], submitted in [2025 and 2029], [[including] [using] the headline indicators [contained in the monitoring framework] adopted in decision 15/--, [and information on support provided [and/or received] including tracking financial commitments and responsibilities and avoiding double counting] [and supplemented by component, complementary and national indicators] [as well as other indicators] [and using, when possible, modular reporting tools, such as DaRT];

(c) Voluntary peer review processes available for all Parties in order to facilitate the sharing of lessons learned and best practices, challenges and solutions [in action and support], including with regards to the means of implementation [, monitoring and reporting] [and enhancing implementation over time];²⁶

(d) [Voluntary commitments from] non-state actors [encouraged] [aligned with [NBSAPs and/or] GBF] to cooperate with [and complement the efforts undertaken by] Parties [and to contribute [to the implementation of the framework] through their commitments [and actions] aligned with [NBSAPs and/or] the GBF] [and communicated through the Sharm El-Sheik to Kunming Action Agenda for People and Nature];

(e) [Global analysis of collective [ambition] [Synthesis of NBSAPs including national targets based on the global goals and targets] [on both action and support] [based on NBSAPs and national targets] to be carried out [by COP16 and COP18] and] [periodic] global [stocktake]/[conducting] review[s] of [the collective] [progress in the] implementation of the GBF,[including [the provision of] [domestic and international] means of implementation [from all sources] [capacity and resource needs as well as the tracking of funding related responsibilities of developed country Parties]] [made available for consideration at every other COP, beginning at COP17] [to be carried out at COP 17 [mid-term review] and COP 19 [final review]] [on the basis of an [aggregate] [comprehensive] analysis of information from [NBSAPs,] national reports [and scientific, technical and technological advice provided by the Subsidiary Bodies of the Convention] [and other relevant information sources, [such as the NBSAP and contributions] [including] from [biodiversity related conventions,] non-state actors [and in light of the latest IPBES [conceptual framework and its deliverables] [reports and best available science] [and other relevant evidence based on different knowledge systems]]];²⁷

(e) *alt.* [[Global analysis of collective ambition [to be carried out by COP16 and COP18] and] global [stocktake]/review [to be carried out by COP17 and COP19] of the implementation of the GBF;]

(e) *alt 2.* [Review of progress in the implementation of the GBF on the basis of national reports and scientific, technical and technological advice provided by the Subsidiary Bodies of the Convention, in line with the provisions of the Convention;]

(e) *bis* [[In response to the above global stocktake an encouragement to Parties to periodically review] [Parties [should] [are] [may, on a voluntary basis,] [encouraged to] review [their NBSAPs] and] progressively [update] [increase] [their national targets and[/or]] [the ambition of] [domestic]

²⁶ Note that the next steps in terms of the adoption of the modus operandi of an SBI open-ended forum for country-by-country review will be determined in decision 15/--. This footnote will be deleted from the next version of this document.

²⁷ Note that the next steps in terms of the items in this paragraph will be determined in Decision 15/X. This footnote will be deleted from the next version of this document.

implementation [as needed to contribute to the achievement of the global goals and targets] [following the global biodiversity stocktake], as appropriate;]

(e) *bis alt.* [Consideration by the Parties of the need to respond in appropriate and a commensurate way to the output of the mid-term review on implementation;]

(f) Each meeting of the Conference of the Parties to review progress [and identify gaps] in implementation of the post-2020 global biodiversity framework [, [including the identification of gaps in] [and provision of] [domestic and international] means of implementation [from all sources], [and also resources, [obstacles,] capacities and technological needs,]] and to make a recommendation for further action as necessary.

[36 *alt.* The successful implementation of the framework requires responsibility and transparency, which will be supported by effective mechanisms for planning, monitoring, reporting and review forming a synchronized and cyclical system. This includes the following elements:

(a) National biodiversity strategies and action plans (NBSAPs) as the main vehicle for implementation, aligned with the post-2020 global biodiversity framework and reviewed, updated and communicated in time for [COP16] in a standardized format as elaborated in decision 15/--. Parties are encouraged to review and progressively increase their national targets and domestic implementation, as appropriate;

(b) National reports, submitted in [2025 and 2029], including the headline indicators adopted in decision 15/--, as well as other indicators;

(c) Facilitative, non-punitive, and respectful sharing of collective lessons learnt, and best practices, challenges and solutions through voluntary peer review and open-ended forum for country-by-country review avoiding placing an undue burden on Parties;

(d) Non-state actors encouraged to cooperate with Parties and to contribute through their commitments aligned with the GBF;

(e) Global analysis of collective ambition to be carried out [by COP16 and COP18] and global stocktake/review of progress in the implementation of GBF [to be carried out at COP 17 and COP 19] on the basis of an aggregate analysis of information from NBSAPs, national reports and other relevant information sources, including from non-state actors;

(f) Each meeting of the Conference of the Parties to review progress in implementation of the post-2020 global biodiversity framework, including the identification of gaps in means of implementation, and a recommendation for further action as necessary.]

38. [The mechanism of implementation will be undertaken in a facilitative, non-intrusive, non-punitive manner, respecting national sovereignty, and avoiding placing undue burden on Parties. [It will consider the common but differentiated responsibilities between developed and developing country Parties and provide flexibility for developing country Parties which is to be self-determined.]]

39. These mechanisms are aligned with, as appropriate, the planning, monitoring, reporting and review processes under the Cartagena and Nagoya Protocols, other relevant multilateral conventions and the 2030 Agenda for Sustainable Development, as well as the Gender Plan of Action.

40. These mechanisms will utilize a practical, easily communicated and adaptable monitoring framework, comprised of a set of headline indicators, as well as component, complementary and other indicators, which can be used to track national and global progress towards post-2020 global goals and targets.

41. Capacity, technology and resource support will be provided to Parties to enable the implementation of these mechanisms for responsibility and transparency based on the principles in [B.*bis*] [from all Parties

in line with Article 20 of the Convention, including responsibility and transparency in support provided to developing Parties].

Section K. Communication, education, awareness and uptake

Note: this text is based on the first reading but was not negotiated during the contact group sessions

42. [Enhancing communication, education, and awareness on biodiversity and the uptake of this framework by all actors is essential to achieve its effective implementation and behavioural change, support sustainable lifestyles and institutionalize biodiversity values, including by:

(a) Increasing awareness, understanding and appreciation of the knowledge systems, diverse values of biodiversity and ecosystems services, including associated traditional knowledge, approaches and cosmovisions of indigenous peoples and local communities while ensuring their right to self-determination, including their free, prior and informed consent, as well as of biodiversity's contribution to sustainable development;

(b) Increasing awareness on the importance of sustainable use of biodiversity and of the fair and equitable sharing of the benefits arising out of the utilization of genetic resources for poverty eradication efforts and national sustainable development strategies;

(c) Raising awareness among all actors of the need for urgent action to implement the framework, while enabling their active engagement in the implementation and monitoring of progress towards the achievement of its goals and targets;

(d) Adapting the language used, level of complexity and thematic content to specific groups of actors, including by developing material that can be translated into indigenous languages;

(e) Promoting or developing platforms, partnerships and action agendas, including with media, civil society and educational institutions, to share information on successes, lessons learned and experiences and to allow for adaptive learning and participation in acting for biodiversity;

(f) Integrating transformative education on biodiversity into formal, non-formal and informal educational programmes, promoting values and behaviours that are consistent with living in harmony with nature;

(g) Raising awareness on the critical role of science, technology and innovation to strengthen scientific and technical capacities to monitor biodiversity, address knowledge gaps and develop innovative solutions to improve the conservation and sustainable use of biodiversity.]
